



SA D'IETEREN NV
Rue du Mail, 50
1050 Bruxelles (Belgique)
N° entreprise 0403448140
RPM Bruxelles

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE LA SA D'IETEREN,
TENUE A BRUXELLES AU SIEGE SOCIAL
LE JEUDI 26 MAI 2016 A 15 HEURES.**

La séance est ouverte à 15h00 heures sous la présidence de M. Roland D'IETEREN, Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 30 des statuts.

Monsieur le Président de l'Assemblée désigne comme secrétaire Madame Amélie Coens et s'adjoint

comme scrutateurs, Pascal Thina et Jean-François Bourquignon



Monsieur le Président expose que les convocations contenant l'ordre du jour ont été publiées, conformément à l'article 25 des statuts, dans les journaux suivants :

1. Le Moniteur Belge du 21 avril 2016 dans les deux langues nationales.
2. L'Echo du 21 avril 2016.
3. De Tijd du 21 avril 2016.

Les numéros justificatifs sont déposés sur le bureau après qu'ils aient été paraphés par les membres du bureau. En outre, les actionnaires en nom ainsi que les administrateurs et le commissaire ont été convoqués par lettre missive adressée dans le délai légal.

Tous les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux prescriptions relatives au dépôt des titres.

Monsieur le Président fait signer par les membres du bureau la liste des présences ci-annexée, qui constate que 163 actionnaires sont présents ou représentés, ou ont voté par correspondance, réunissant 46.245.524 parts sociales représentatives de 83,62% du capital social, et 5.000.000 parts bénéficiaires, soit au total 51.245.524 voix.

En conséquence, la présente Assemblée Générale est légalement et valablement constituée pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Rapports de gestion du Conseil d'administration et rapports du commissaire sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2015. Communication des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2015.**
2. **Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015, en ce compris la répartition du bénéfice.**
Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015, en ce compris la répartition du bénéfice.



3. Rapport de rémunération 2015.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération intégré dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise du Rapport annuel 2015

4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

Proposition de donner décharge, par vote séparé

4.1. aux administrateurs ;

4.2. au commissaire KPMG Réviseurs d'entreprises scrl, représentée par M. Alexis Palm pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

5. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions de crédit conclues par la société

Proposition d'approuver et ratifier, pour autant que de besoin, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, les clauses conférant aux établissements de crédit ayant conclu avec la société des conventions de crédit (de 75 millions EUR maximum par établissement et d'une durée initiale n'excédant pas 5 ans) le droit d'exiger le remboursement anticipé des crédits en cas de changement de contrôle sur la société.

* * *

Avant d'aborder la discussion de l'ordre du jour, le Président fait part à l'Assemblée de ce que, conformément aux prescriptions de l'arrêté royal du 27 novembre 1973, les informations économiques et financières ont été communiquées au Conseil d'entreprise de notre société lors d'une réunion tenue le 25 mai 2016. Le procès-verbal de cette réunion est repris en annexe.

Le Président ouvre ensuite les débats, puis donne la parole à l'administrateur délégué qui expose la marche des affaires et les résultats et répond aux questions des actionnaires les concernant. Le président invite ensuite les actionnaires à poser leurs questions préalablement au vote sur le point de l'ordre du jour auquel elles se rapportent et entame l'ordre du jour.

* * *

Concernant le point 1 de l'ordre du jour concernant la communication des rapports de gestion, rapports du commissaire et comptes consolidés 2015, le président indique qu'il ne sera pas donné lecture de ces rapports dont les actionnaires ont pu prendre connaissance.

Statuant sur le point 2 de l'ordre du jour concernant l'approbation des comptes annuels 2015,

l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : **51.204.638**
- b. CONTRE : **18.122**
- c. ABSTENTION : **21.704**

Le Président confirme que le dividende brut de EUR 0,90 par part sociale et de EUR 0,1125 par part bénéficiaire sera payable contre remise du coupon n° 6 à partir du 2 juin 2016.

Concernant le point 3 de l'ordre du jour relatif à l'approbation du Rapport de rémunération 2015, le président, en sa qualité de président du comité de rémunération qui a préparé ce Rapport, indique

SA D'IETEREN NV
Rue du Mail, 50
1050 Bruxelles (Belgique)
N° entreprise 0403448140
RPM Bruxelles

que la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs et des managers exécutifs – incluant le CEO, le CFO, le Trésorier groupe et la Secrétaire du conseil d'administration – est restée inchangée par rapport à celle appliquée au cours de l'exercice 2014.

L'Assemblée adopte ensuite la résolution proposée comme suit :

- a. POUR 51.001.183
- b. CONTRE 244.341
- c. ABSTENTION —

Statuant sur le point 4.1 de l'ordre du jour concernant la décharge aux administrateurs, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR 51.070.504
- b. CONTRE 153.316
- c. ABSTENTION 21.704

Statuant sur le point 4.2 de l'ordre du jour concernant la décharge au commissaire, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR 51.175.352
- b. CONTRE 48.468
- c. ABSTENTION 21.704

Statuant sur le point 5 de l'ordre du jour concernant l'approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions de crédit conclues par la société, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR 50.444.945
- b. CONTRE 800.579
- c. ABSTENTION —

Le président invite enfin les actionnaires à poser leurs autres questions éventuelles, auxquelles il est donné réponse.

* * *

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 16.30 heures.

Dont procès-verbal établi aux lieu et date ci-dessous.

Bruxelles, le 26 mai 2016.


Le Secrétaire


Les Scrutateurs


Le Président